

DEJANS AVOCATS

Société d'Avocats au Barreau de SENLIS
17, avenue Foch
60300 SENLIS
Tél. 03.44.53.00.23
Mail : contact@dejans-avocats.com

CEGC

Cahier des Conditions de Vente
Déposé le 10 novembre 2025
RG N° 25/00056

DIRE D'ADDITION

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX ET LE 13 FEVRIER

Au greffe du Tribunal Judiciaire d'AMIENS, et par-devant Nous, Secrétaire Greffier en Chef, a comparu :

Maître Jérôme LE ROY, avocat au Barreau d'AMIENS, lequel est constitué pour :

La **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège est 59 Avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés à qualité audit siège ;

Lequel a dit :

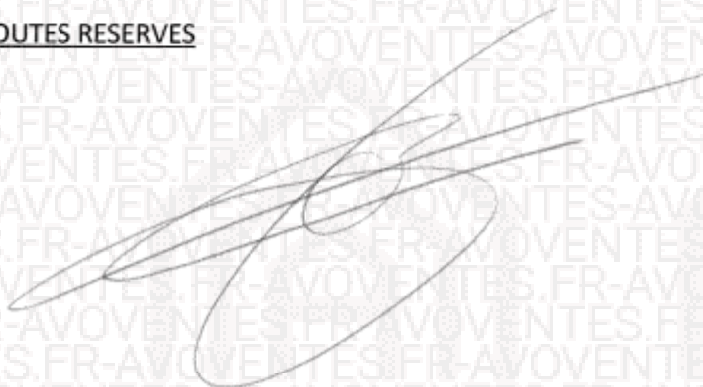
- Qu'il est annexé au cahier des conditions de vente la réponse de la Commune d'AIRAINES qui indique renoncer à son droit de préemption sur le bien et ce par mail du 04 février 2026.

Qu'il y a donc lieu de porter ces informations à la connaissance des éventuels acquéreurs.

Pourquoi ledit avocat comparant demande qu'il plaise au Tribunal de bien vouloir insérer au cahier des conditions de vente, les documents sus mentionnés joints en copie au présent dire.

Et l'avocat comparant a signé avec Nous.

SOUS TOUTES RESERVES



contact@dejans-avocats.com

De: airaines urbanisme <urbanisme@airaines.fr>
Envoyé: mercredi 4 février 2026 14:01
À: contact@dejans-avocats.com
Cc: secretaire@airaines.fr
Objet: **Pièces jointes:** 

Catégories: À traiter par

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint le retour de votre courrier relatif à l'affaire citée en objet.
Je vous en souhaite bonne réception.
Cordialement

Service Urbanisme et Logement



03 22 29 40 75



AVOCATS ASSOCIÉS

Isabelle BLANC-BOILEAU
ANCIEN BÂTONNIER
Médiateur diplômé

Cyrille CAZELLES

Noémie FOUQUE

AVOCAT COLLABORATEUR

Nina DELAFRAYE

AVOCATS HONORAIRES

Gérard BLANC

Alain GOISLOT
ANCIEN BÂTONNIER

Coordonnées

17 avenue Foch
B.P. 40038
60302 SENLIS CEDEX

Tél : 03.44.53.00.23
Mail : contact@dejans-avocats.com

www.dejans-avocats.com

La Commune d'Airaines
renonce à son droit de
préemption sur ce bien
AIRAINES, le 03 Février 2026
Le Maire,



SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE SENLIS
N° 002 493 00028 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR79 329198495
au capital social de 109.610,13 €. Le règlement par chèque est accepté

REÇU LE



MAIRIE D'AIRAINES

Monsieur le Maire
MAIRIE
8 place du 53 RICMS
BP 70008
80270 AIRAINES

SENLIS, le 23 janvier 2026

Par courrier recommandé avec AR n° 2C 191 249 0191 9

Affaire : CEGC
N°réf : 26051 / NE/SC

Monsieur le Maire,

Je poursuis la vente sur saisie immobilière des biens et droits immobiliers suivants :

Une maison à usage d'habitation sise à AIRAINES (80270) 40 rue du Hamel, lieudit « Le Hamel », édifiée sur un terrain cadastré section 225 AB n°26, section 255 A n°26 et section 255 AB n° 104 pour une contenance totale de 10 a 98 ca.

Les biens ci-dessus désignés ont été acquis par Madame Cynthia MERLIN aux termes d'un acte reçu par-devant Maître François DESIARDINS, Notaire à QUEVAUVILLIERS (80) le 27 juillet 2021, publié au Service de la publicité foncière de la Somme le 12 août 2021, volume 2021 P n° 6364.

Pour autant que cet immeuble est inclus dans une zone d'intervention foncière, ouvrant un droit de préemption au profit de votre collectivité locale, et par application des dispositions de l'article L.213-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, je vous informe, par la présente, et afin de vous permettre éventuellement d'exercer votre droit de préemption, que la vente est fixée au JEUDI 09 AVRIL 2026 à 15 heures 00, à la barre et par devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AMIENS, séant Annexe du Palais de Justice, 5 boulevard du Port d'Aval - 3^{ème} étage, salle 1 - 80000 AMIENS, sur la mise à prix de 15.000 Euros.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Noémie FOUQUE